



DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 02 avril 2024

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 25/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Jouhaud L.
Tournillac C. représentée par Le Carff C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2024-014

Objet : Affectation du résultat - 2023.

L'Assemblée délibérante, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ; statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constate que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

➤ Un excédent de l'année 2023 de :	150 184,74 €
➤ Un excédent reporté de :	295 311,92 €
➤ Part affectée à l'investissement exercice 2023	-110 000,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 335 496,66 €

INVESTISSEMENT :

➤ Un excédent de l'année 2023 de :	42 192,86 €
➤ Un excédent reporté de :	378 539,14 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 420 732,00 €

➤ Solde des restes à réaliser - dépenses :	519 676,41 €
➤ Solde des restes à réaliser - recettes :	199 275,00 €

Soit un excédent de financement de : 100 330,59 €

Après avoir débattu, l'Assemblée Délibérante, décide d' :

- **AFFECTER** le résultat d'investissement et d'exploitation pour l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	335 496,66 €
○ Affectation en réserve en investissement (R1068) :	120 000,00 €
○ Report en fonctionnement (R002) :	215 496,66 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023 : EXCEDENT	420 732,00 €
○ Report en investissement au (R001) :	420 732,00 €

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2024.



ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL

